

ASSEMBLÉE NATIONALE
21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 229

présenté par
M. Breton

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 3, substituer à la date :

« 31 décembre 2021 »

la date :

« 30 novembre 2021 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

amendement de repli.